Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250630-D202522-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	14
	Votants :	14
	Quorum atteint	

L'année deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, REY Christian, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, GONIN Frédéric, DELENCRE Florian, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane est arrivé à 18h55.

Date de convocation : 20 juin 2025 Date d'affichage : 20 juin 2025

Absents représentés : Néant

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 22-2025 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CREATION D'UNE HAIE VEGETALISEE SUR LE COTE NORD DU PARKING DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal le besoin de créer une haie végétalisée brise vent sur le côté nord du parking de la salle des fêtes, le long de l'impasse des Chênes afin de limiter le vent et de fleurir le centre village.

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Serge Prod'homme qui a consulté plusieurs entreprises :

- Les Compagnons de la Drôme, devis de 3736,80 euros TTC,
- Tournaire Parcs et Jardins, devis de 1628.96 euros TTC,
- Vert et Bois Création, devis de 2353.85 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE** la plantation d'une haie fleurie avec des lauriers à fleurs roses, blanches et rouges. entre le parking de la salle des fêtes et l'impasse des Chênes.
- **RETIENT** la société Tournaire Parcs et Jardins pour un montant de 1628.96 euros TTC pour la création d'une haie végétalisée.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous documents à cet effet.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX * 26 - Drôme *